



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 187'000.- relative au remplacement du revêtement de routes communales dans les localités de Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin-Sauges, Vaumarcus et Fresens

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Dans le cadre de l'entretien routier 2020, il a été constaté que le revêtement de certaines routes communales ne pouvait plus être réparé mais devait être changé. Un inventaire des tronçons concernés a été établi et nous avons prévu de traiter l'ensemble de ces tronçons durant l'exercice 2021.

2. Présentation du projet

Localités de Bevaix :

Il s'agit de refaire le revêtement en AC 11 N :

- chemin du Pré-Rond (devant le home de la Lorraine) sur une longueur de 120 mètres,
- route de la Fruitière sur une longueur de 170 mètres,

et de niveler et poser un revêtement ACT 16 :

- chemin du Pré-Rond (dans la partie forestière) sur une longueur de 160 mètres.

Localité de Gorgier :

Il s'agit de niveler et poser un revêtement ACT 16 :

- chemin des Plantées sur une longueur de 64 mètres,
- chemin de Châtillon sur une longueur de 105 mètres.

Localité de Saint-Aubin-Sauges :

Il s'agit de refaire en le revêtement en AC 11 N :

- chemin des Petites-Vignes sur une longueur de 340 mètres.

Localité de Vaumarcus

Il s'agit d'améliorer l'accès à l'éco-point du bas du village en posant un revêtement ACT 16 sur une surface de 150 m² ainsi que de niveler et poser de la chaille stabilisée sur le chemin d'accès à la place de dépôt des déchets verts.

Localité de Fresens

Il s'agit de réfectionner la fondation en béton de la route Sous-les-Roches.

3. Estimation des coûts

Bevaix

| | |
|--|---------------|
| Ch. du Pré-Rond (devant le home de la Loraine) | CHF 26'000.00 |
| Route de la Fruitière | CHF 15'000.00 |
| Ch. du Pré-Rond (dans la partie forestière) | CHF 29'000.00 |

Gorgier

| | |
|------------------|---------------|
| Ch. des Plantées | CHF 8'000.00 |
| Ch. de Châtillon | CHF 13'000.00 |

Saint-Aubin-Sauges

| | |
|------------------------|---------------|
| Ch. des Petites-Vignes | CHF 33'000.00 |
|------------------------|---------------|

Vaumarcus

| | |
|---|--------------|
| Eco-point | CHF 7'500.00 |
| Route d'accès à la place de dépôt des déchets verts | CHF 3'500.00 |

Fresens

| | |
|-----------------------|---------------|
| Route Sous-les-Roches | CHF 12'500.00 |
|-----------------------|---------------|

Divers et imprévus CHF 14'500.00

Appel d'offres et suivis des chantiers CHF 25'000.00

Total TTC CHF 187'000.00

4. Financement

Le montant de CHF 187'000.- sera amorti au taux de 10% selon le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

5. Conclusion

La commission technique sera consultée sur le projet prochainement et donnera son préavis lors de la séance du Conseil général.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 187'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 20 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef du dicastère,
Gilbert Bertschi Alexandre Béguin



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 187'000.- relative au remplacement du revêtement de routes communales dans les localités de Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin-Sauges, Vaumarcus et Fresens

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu les articles 12, 13, 19 et 20 et du règlement communal sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 20 novembre 2020 ;

arrête :

Article 1^{er} : Un crédit d'engagement de CHF 187'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement du revêtement de routes communales dans les localités de Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin-Sauges, Vaumarcus et Fresens.

Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi aux taux de 10%/an.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 7 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Alain Perret

Le secrétaire,
Maxime Rognon